



Bataille De ce combat avec la justice, la croissance est sortie vaincue, reconnue coupable d'escroquerie et de crime contre l'humanité. LOU POUWELS, ETUDIANTE EN ILLUSTRATION À LA HEAD-GENÈVE

La croissance prend perpète pour «crime contre l'humanité»

Procès fictif (4/4) Le jury envoie à l'ombre pour toujours un «escroc addict aux énergies fossiles», source de maux planétaires. La défense dénonce la partialité de la Cour.

Les disputes de Rumine
Vendredi et samedi 3 et 4 novembre, quatre procès fictifs ont vu s'affronter de véritables avocats et d'éminents accusés au Palais de Rumine à Lausanne. Sous le titre «**Dernières générations**», les disputes de Rumine ont mis sur le banc des accusés quatre puissantes institutions: la voiture, l'hôpital, la frontière et la croissance. Cette semaine, «24 heures», en collaboration avec les étudiants en illustration de la Haute École d'art et de design (HEAD) à Genève, vous propose les chroniques judiciaires de ces grands procès. Cet événement était organisé par Charles Kleiber, président de l'association Disputons-nous, avec le soutien de M^e Yves Burnand.

Vincent Maendly
«C'est peut-être la dernière fois que je peux m'exprimer. J'avais confiance dans la justice impartiale, mais je me suis retrouvée dans une arène politique. La messe était dite.» Prenant la parole en dernier samedi soir, la croissance s'est montrée résignée. Le tribunal populaire allait sûrement la condamner. Il avait peu avant embastillé la voiture, probable complice déferée séparément. Le jury du Palais de Rumine a manifesté plusieurs fois au cours de l'audience une certaine hostilité envers cette ultime accusée.

Le verdict tombe quelques minutes plus tard: la croissance est en effet reconnue coupable d'«escroquerie» et de «crime contre l'humanité». Elle échappe de la prison à vie, assortie d'une mesure thérapeutique dite «de sobriété». Pour faire face à ses juges, l'accusée protègeforme a choisi de se présenter sous les traits de Vincent Subilia, directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, l'un de ses innombrables et impeccables avatars. Bien peignée, le verbe haut et le sourire en coin, la croissance a commencé par déclarer son identité: naissance au début du XIX^e siècle, «avec l'industrialisation», son domicile est «dans le cœur de toutes les femmes et de tous les hommes qui aspirent à la prospérité».

Ni aveu ni repentir
Le ton était donné. Ni aveux ni repentir: l'accusée, défendue par l'avocate Miriam Mazou, s'est érigée en bienfaitrice. Elle a ainsi «sorti des populations entières de l'extrême pauvreté». «En deux siècles, l'espérance de vie a augmenté de plus de quarante ans, a quasi doublé», a-t-elle répété. Le produit intérieur brut, en tant qu'outil de mesure, est certes «imparfait, mais il est perfectible, on peut le réinventer: il existe d'ailleurs le PIB Vert». «Vous dites que la croissance doit devenir durable et se verdier. Vous n'êtes pas jugée pour l'avenir, mais pour le passé», recadre le président du tribunal, Christian Bettez.
«Quand allez-vous cesser de croître, dans les pays occidentaux?» attaque la procureure Marie-Pomme Moinat. «Par essence, je n'ai pas vocation à cesser de croître. À l'image du vélo: quand on cesse de pédaler, on chute.» Là encore, l'accu-

«Par essence, je n'ai pas vocation à cesser de croître. À l'image du vélo: quand on cesse de pédaler, on chute.»



La croissance, sous les traits de Vincent Subilia

«La croissance ne peut que nous mener à la faillite. Un avenir sombre où nous croulerons sous nos propres déchets et subirons les pénuries.»



Me Marie-Pomme Moinat procureure

sée estime culotté qu'on la pointe du doigt: «Vouloir la fin de la croissance, cela heurterait nombre de pays qui y aspirent. C'est se tromper de cible. Ce n'est pas la croissance qu'il faut blâmer, mais l'usage qui est fait de celle-ci, elle doit être mieux canalisée.» Si la croissance avait répondu à tout, elle n'est pas sortie indemne du défilé des témoins à charge. La directrice du Centre social protestant Bastienne Joerchel décrira, elle, l'augmentation du taux de pauvreté ces dernières années en Suisse, les inégalités qui se creusent. L'économiste de l'UNIL Christian Arnsperger dépeint quant à lui l'accusée comme «au mieux une béquille qui a permis d'atteindre collectivement les seuils de satisfaction des besoins de base». Lesquels sont depuis longtemps dépassés, l'excédent n'étant qu'un gaspillage collectif destiné à remplir notre vide culturel. On a la capacité et même le devoir de décroître. On doit retourner à l'intérieur des limites planétaires, et y demeurer pour le restant de l'humanité.»

Questionnée par le Ministère public, la chercheuse de l'UNIL Julia Steinberger, coautrice du dernier rapport du GIEC, relève quant à elle la corrélation forte «entre la croissance du PIB, des activités économiques, et les émissions de CO₂». La décroissance n'est pas la seule piste que la scientifique évoque: il y a aussi celle, moins prometteuse dit-elle, des technologies alternatives. La défense s'infiltra dans la brèche. «Dans certains pays, on observe un découplage entre les émissions de CO₂, en baisse, et la croissance», pointe M^e Miriam Mazou. «Oui, mais ce sont ceux qui étaient déjà dans une surconsommation et le découplage se fait à un rythme si lent et

timide qu'il est insuffisant», rétorque Julia Steinberger.
Cité comme témoin de la défense, le CEO de Genève Aéroport, André Schneider, vient à la barre pour dépendre un avenir de l'aviation décarbonée grâce aux nouvelles technologies, mais le jury ne semble guère y croire. L'un de ses membres se révolte: «Trois témoins à charge, dont deux de la même faculté? Est-ce un simulacre de justice?» «Un noyautage idéologique indigne», abonde en retour la croissance.

Bouc émissaire
«Déclin de la biodiversité, pollution, écosystème, esclavage moderne», liste la procureure Moinat dans son long réquisitoire. L'accusée, «addict aux énergies fossiles au point de choisir comme avocate M^e Mazou», ne lutte plus contre la pauvreté, «mais sert à enrichir les 5% de personnes les plus riches. La croissance ne peut que nous mener à la faillite. Un avenir sombre où nous croulerons sous nos propres déchets et subirons les pénuries.»
Alors, a-t-elle escroqué son monde? Juridiquement, il faut qu'il y ait tromperie et astuce. «Il n'y a ni l'un ni l'autre», défend M^e Mazou. «Depuis 1972 et le rapport Meadows (*nldr: sur les limites de la croissance dans un monde fini*), la situation est connue des décideurs politiques. La croissance n'a jamais eu d'intention coupable.»
La défense plaide l'acquiescement: «La croissance est innocente. Faisons notre mea culpa. Nous sommes les responsables de la situation!» Le jury ne l'entendra pas de cette oreille. Et Vincent Subilia de tendre ses poignets vers le juge Bettez à l'enoncé du verdict. Pour que soit menotée à jamais la main invisible du marché.